



Marseille,
le 25 août 2020

Madame la Maire ,

En cette période d'incertitudes majeures sur la situation rencontrée en termes de crise sanitaire, nos organisations syndicales sollicitent de votre haute bienveillance l'étude de leurs propositions concernant les mesures de protection à mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne le télétravail au-delà de la mise à disposition des EPI déjà effectuée.

L'option du télétravail a toujours été défendue par nos organisations et depuis la parution du décret le rendant applicable au sein de la fonction publique territoriale. Il aura fallu de nombreuses interventions lors de différents comités techniques successifs, de nombreux courriers auprès de l'administration précédente mais aussi plusieurs tracts et brochures d'information pour voir ce mode d'organisation du travail enfin envisagé sous forme de test puis appliqué de fait et dans l'urgence lors de l'apparition de la crise sanitaire liée au coronavirus, sa période de confinement et de déconfinement.

Au regard de l'actualité et des indicateurs évoluant d'ailleurs de manière assez négative sur le département des Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur notre commune de Marseille, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder urgemment à la généralisation du télétravail et à son application sans limite dans les différents services.

En effet, force est de constater que 20% des clusters connus concernent des espaces de travail et que les annonces gouvernementales insistent sur le port du masque obligatoire en entreprise. A ce stade, un besoin d'anticipation se fait ressentir, sachant que les mesures risquent d'être encore plus drastiques en cas de démultiplication du virus en zone rouge, si l'on tient compte des marges de manœuvre laissées aux Préfets par décret, dans la gestion de cette épidémie. D'autant plus que les autorités centrales insistent sur le fait que le télétravail doit être privilégié, dans la mesure du possible, dans les zones de circulation active du virus.

La généralisation de cette nouvelle forme d'organisation du travail permettrait également de limiter les contacts sur site et les risques liés aux transports. Face à une offre insuffisante de transport, la menace de voir se créer des « incubateurs roulants » reste très sérieuse.

Nos préconisations vont plus loin dans l'analyse. La collectivité ne compte pas moins de 12.000 agents municipaux. Si l'on considérait qu'une première tranche du nombre d'agents était exclue d'office du télétravail (ne travaillant pas d'ordinaire sur un PC, n'empêchant pas la possibilité de passer à demi-effectif à des fins de renforcement des protections sanitaires), la seconde pourrait en bénéficier de façon modulable.

Ainsi, en poursuivant notre raisonnement, sur ces 6000 agents restants, ces derniers dotés d'un poste de travail effectueraient souvent des missions nécessitant un minimum de présence physique sur site.

Nous pourrions organiser les différents scénarii comme suit, par catégorie d'agent :

* agents sans poste de travail ==> renforcement des protections sanitaires, passage à demi effectif si possible, Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), etc..

* agents pour lesquels le télétravail à temps plein est possible sans ou avec dégradation mineure du service ==> le préconiser

* agents pour lesquels le télétravail à temps plein n'est pas possible sans dégradation significative du service ==> réduire au maximum les temps de présences sur sites, augmenter au maximum le nombre de jours de télétravail, compléter éventuellement par des ASA.

De surcroît, afin d'éviter que les agents rencontrent à nouveau les mêmes difficultés liées au confinement, les gardes d'enfants vont également redevenir indispensables si certaines écoles venaient à temporairement fermer. Si cela n'était pas de nouveau rendu possible par ordonnance ou décret, nous suggérons à notre administration qu'elle ré-introduise la notion d'ASA Covid facilitant ainsi la gestion managériale quotidienne du progiciel AZUR.

Cette souplesse qui serait fort appréciée par le personnel, pourrait aussi résider dans l'élargissement des plages horaires variables, cette dérogation n'étant plus d'actualité depuis le 11 juillet dernier. Il serait souhaitable de revenir à la variabilité mise en place lors du déconfinement.

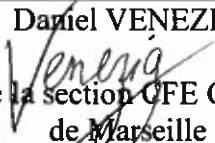
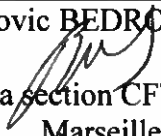
Parallèlement, nous remettons sur la table la possibilité de bénéficier à titre expérimental, sans toucher aux 1607 heures légales, de la semaine des quatre jours et la possibilité de transformer des heures de crédit en demi-journées de "récupération" (à raison de 4 heures par demi-journée et deux demi-journées par mois maximum par exemple). L'objectif final étant de tout mettre en œuvre pour limiter au maximum les temps de présences sur site et les risques liés aux transports ...

Enfin, nous suggérons que les déplacements en vélo individuel soient encouragés au travers d'une solution à étudier à l'instar de ce qui se pratique dans des entreprises du secteur privé.

Madame la Maire, nous sommes conscients –nous citons- « *de l'attention que vous portez à la politique générale menée par notre collectivité en matière de prévention des risques, de protection de la santé de nos agents, de leur sécurité au travail et des conditions d'exercice de leurs missions* » et de la position que vous tenez en rapport à l'approche de la thématique du télétravail, nous citons : « *Par ailleurs, chaque fois que cela est possible au vu des activités exercées et de la continuité du service public, la position de télétravail doit être favorisée pour les personnes fragiles et vulnérables. Nous allons engager le travail nécessaire à son application afin que les règles applicables soit partagées et normées* ».¹

C'est pourquoi nous avons confiance dans votre bon sens mais également dans votre approche médicale de la situation pour étudier avec attention et bienveillance les demandes ci-dessus formulées.

Vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Maire, d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

<p>Daniel VENEZIA  Président de la section CFE CGC de la Ville de Marseille</p>	<p>Ludovic BEDROSSIAN  Président de la section CFTC de la Ville de Marseille</p>
--	--

¹ COVID-19. MESSAGE DE MADAME LA MAIRE AUX AGENTS DE LA VILLE DE MARSEILLE. 07 août 2020)